N°8 JUIN 2014

# HORIZON 2015

REVUE ÉLECTRONIQUE MENSUELLE D'INFORMATION ET D'ANALYSE D'AFRICA 21 SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DURABLE DE L'AFRIQUE AU SEIN DE LA GENÈVE INTERNATIONALE

## Edito

Dans le rapport sur l'investissement dans le monde 2014 de la CNUCED, présenté en marge de l'Assemblée de l'Environnement de l'ONU à Nairobi, les experts ont chiffré entre 3300 et 4500 milliards US$ par an les besoins en terme d'investissement dans les pays en développement pour réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD). Or il manque une somme moyenne annuelle de 2500 milliards US$ à trouver et ce dans un contexte où les pays industrialisés actuellement sont peu enclin à étendre leur budget pour l'Aide Publique au Développement (APD).

Il s'avère donc primordial de mobiliser des sources complémentaires. Plusieurs pistes sont évoquées dans ce nouveau numéro d'Africa 21 à savoir : transferts de fonds de la diaspora, mobilisation des ressources domestiques et bien entendu commerce.

Ainsi, alors que la CNUCED et le Centre du Commerce International (CCI) fêtaient leurs 50 ans d'existence, le commerce a retrouvé toute son importance au sein du processus en cours à New York. En dehors des questions financières, la communauté internationale attend également que le commerce procure des emplois (décents), que les entreprises respectent les règles fondamentales des droits de l'homme (conditions de travail), intègrent véritablement les principes du développement durable et qu'elles jouent le jeu au niveau fiscal.

Par ailleurs, la Conférence internationale du travail est venue nous rappeler qu'aujourd'hui encore, des personnes subissent une forme d'esclavage moderne, d'exploitation économique extrême, qui n'est plus supportable dans le monde dans lequel nous vivons. Aussi, à travers cet événement majeur de l'OIT, le rôle des migrations et de la diaspora a été mis en valeur.

On le comprend bien, les entreprises ont un rôle important à jouer dans l'Agenda de développement de l'ONU post-2015 en tant qu'acteur du quotidien des citoyens du monde. Oubliées dans les OMD, elles doivent faire face à leurs responsabilités dans le « Draft 0 » (tout comme les gouvernements et la société civile).

La place de la Genève internationale dans le suivi des objectifs, des cibles et des indicateurs pour canaliser le commerce en direction du développement durable sera primordiale à n'en pas douter (OMC, OIT, CNUCED, OMS, CCI, etc.).

## Sommaire

**Edito p. 1**

New York: le processus en cours de l'Agenda de développement post-2015 p. 2

Nairobi: 1ère Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA) p. 3

Vers la 3e conférence pour les Petits Etats Insulaires en Développement p. 5

**Proposition ODD 3: Atteindre une vie saine pour tous à tous les âges**
Sauver la vie de 5 à 6 millions d'enfants supplémentaires dans les pays en développement, la stratégie de GAVI Alliance pour 2016-2020 p. 6

**Proposition ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable ainsi que l'emploi décent pour tous**
103e session de la Conférence internationale du travail de l'OIT, Genève, juin 2014 p. 7

**Proposition ODD 9: Promouvoir l'infrastructure et l'industrialisation durable ainsi qu'encouragement à l'innovation**
Dakar ou la relance des grands projets d'infrastructure régionales pour le développement de l'Afrique Par Dr. Alioune Dione p. 10

**Proposition d'ODD 15: Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres, stopper la désertification, la dégradation des sols et la perte de la biodiversité**
Espèces en danger: quels enjeux pour le développement durable? P. 12

**Proposition d'ODD 17: renforcer les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement durable**
Le retour en force du commerce dans l'Agenda du développement post-2015 p. 14
Le rôle de la technologie: société de l'information et développement durable p. 16
Téléphonie mobile, transferts financiers et financement du développement p.19

Abréviations/Veille documentaire/Agenda/ Annonces/Sponsor, pp. 21-23

AFRICA 21

## New York: le processus en cours de l'Agenda de développement post-2015

Au regard du processus relatif au Programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, les processus intergouvernementaux suivants apparaissent comme déterminants dans l'optique de la 69e session de l'Assemblée générale prévue dès le 16 septembre 2014.

### 1. Le Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable

Ce groupe intergouvernemental a tenu sa 12ème session du 16 au 20 juin 2014. C'est dans ce cadre que 17 propositions d'Objectifs de Développement Durable (ODD) devant être atteints d'ici à 2030 sont proposés dans le *Draft zero* du 2 juin 2014.

La structure des thèmes de cette lettre d'information suit la séquence proposée dans ce document.

La 13e et dernière session aura lieu du 14 au 18 juillet 2014.

### 2. Comité intergouvernemental d'expert sur le financement du développement durable

Composé de 30 experts gouvernementaux nommés par les groupes régionaux, ce comité est chargé d'évaluer les besoins de financement, d'examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments existants et des cadres de financement pour le développement ainsi que d'évaluer les initiatives supplémentaires.

Pour ce faire, trois groupes thématiques ont été crées:

- évaluation des besoins de financement, la cartographie des flux actuels et des nouvelles tendances et l'impact des environnements nationaux et internationaux;
- mobilisation des ressources et accroissement de l'efficacité des financements publics;
- arrangements institutionnels, cohérence des politiques publiques et questions de gouvernance.

La prochaine session du Comité est prévu du 4 au 9 août 2014.

### 3. Dialogues structurés de l'Assemblée générale

A la lumière de l'importance de la coopération technologique dans l'optique du développement durable, l'Assemblée générale des Nations unies a décidé en septembre 2013 de tenir une série de dialogues structurés relatifs au mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.

Ils s'inscrivent dans le cadre de la continuité du mandat issu de Rio+20 consistant à l'identification par les agences pertinentes des Nations Unies des options pour le mécanisme susmentionné.

Quatre dialogues ont été prévus pour 2014. La prochaine session (23 juillet 2014) aura trait aux « arrangements possibles pour améliorer la facilitation technologique ».

### 4. Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable

En tant que plateforme intergouvernementale des Nations unies pour le développement durable, le Forum politique de haut niveau sur le développement durable fournit des orientations stratégiques et des recommandations. Il assure le suivi et évalue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements du développement durable et fait face aux nouveaux enjeux du développement durable. Il œuvre ainsi au renforcement de l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement.

Le Forum a remplacé à ce titre la Commission du développement durable.

La 2ème session s'est tenue à New York du 30 juin au 9 juillet 2014.

**Source:**

United Nations Sustainable Development

## Nairobi: 1ère Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA)

Du 23 au 27 juin 2014 s'est tenue à Nairobi (Kenya), souvent nommée capitale mondiale de l'environnement, la première Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA).

*Du Conseil des gouverneurs du PNUE à l'UNEA*

Avec comme thème principal « les Objectifs de développement durable et l'Agenda de développement post-2015, la consommation et la production durables », cette assemblée constitue un point d'aboutissement de la réforme du cadre institutionnel du développement durable (au regard du volet environnemental) telle qu'issue de la mise en œuvre de Rio+20.

En effet, en tant que structure qui remplace le Conseil des gouverneurs du PNUE, elle est composée de l'ensemble des membres de l'ONU (au lieu de 58 Etats), se réunit chaque deux ans (au lieu de chaque année) et est élargie au niveau de la composition du Bureau (10 membres au lieu de 5).

*Une participation riche et diverse*

C'est dans ce cadre, outre, des invités prestigieux tels que le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et le Président de l'Assemblée générale, John Ashe, que de nombreuses agences du système onusien étaient représentées parallèlement aux Etats présents et aux autres intervenants. Ainsi, plus de 1'200 participants provenant des organisations internationales, des gouvernements, du secteur privé et de la société civile prirent part à cet évènement majeur.

*Légitimité et autorité*

A la lumière de cette légitimité renforcée du fait des réformes institutionnelles susmentionnées, l'UNEA est appelée à jouer un rôle fondamental en matière de leadership sur la politique environnementale parallèlement au mandat qui lui est conféré d'assurer l'examen des questions environnementales globales.

*Questions abordées*

Pour ce faire, les questions suivantes ont notamment fait l'objet de discussion dans divers formats:

- les ODD et l'Agenda de développement post-2015 (session de haut niveau);
- le commerce illégal de la faune (session de haut niveau);
- la primauté du droit en matière d'environnement (symposium);
- le système financier global et l'économie verte (symposium);

Au terme des échanges, le document ministériel final réaffirme l'importance des points suivants:

- l'intégration complète de la dimension environnementale, en particulier dans les ODD;
- un Agenda de développement post-2015 ambitieux, universel, applicable et réalisable
- la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et la production durables (10YPP);
- la prise de décision pour prévenir, combattre le commerce illégal de la faune sauvage et les produits qui découlent de celle -ci;
- les décisions urgentes au regard du changement climatique en tenant compte de la CCNUCC (au regard notamment des négociations relatives à l'adoption en 2015 d'un résultat ambitieux sous la forme d'un protocole applicable à tous les pays, conformément à la Plateforme de Durban pour une action renforcée);
- la mise en œuvre complète des accords environnementaux multilatéraux et des autres accords internationaux d'une manière coordonnée en renforçant les synergies;
- le renforcement des efforts de lutte contre la perte de la biodiversité, la sécheresse et la dégradation des terres;
- l'encouragement et le développement de partenariats durables pour faire face aux défis environnementaux auxquels sont confrontés les Petits Etats Insulaires en Développement dans la perspective de la 3ème Conférence relative à ce groupe telle que prévue à Samoa en septembre 2014.

*Le rôle de la Genève internationale*

Fortement mobilisés pour cet évènement, les organisations, programmes et agences de la Genève internationale rattachés au système onusien sont appelés à jouer un rôle majeur dans ce sens.

Plus largement, c'est à ce titre que les initiatives des acteurs du Réseau Environnement de Genève jouent un rôle fondamental.

*De l'UNEA au Forum politique de haut niveau sur le développement durable*

Pour le système des Nations Unies, l'Assemblée de l'environnement incarne donc la notion selon laquelle les défis sont mieux relevés et les opportunités réalisées dans l'Agenda de développement post-2015 lorsque les parties prenantes de la communauté internationale unissent leurs forces pour donner la place qu'il se doit à l'environnement.

A ce titre, un appel a été lancé pour que le Forum politique de haut niveau sur le développement durable intègre de manière équilibrée les trois composantes du développement à la lumière des résultats de la 1er UNEA.

*La place de l'Afrique*

Fortement mobilisée dans le renforcement institutionnel du PNUE compte tenu notamment de sa présence dans un pays africain dès les préparatifs de Rio+20, la position du Groupe africain -exprimée à travers l'Egypte- a mis en avant les points suivants:

- La Position commune de l'Union Africaine (UA) sur l'Agenda de développement post -2015 (adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA le 22 janvier 2014).

A ce titre, la responsabilité commune mais différentiée ainsi que le transfert de technologie et le financement constituent des éléments essentiels pour qu'il y ait une appropriation collective du nouvel agenda pour l'UA.

- La nécessité de développer une approche globale de lutte contre le commerce illégal de la faune sauvage.
- L'importance des forums ministériels régionaux tels que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
- Le rôle de la mise en œuvre et d'actions basées sur des résultats dans le cadre de l'action du PNUE. Pour ce faire, le cadre régional est fondamental pour promouvoir la cohérence et l'impact environnement en Afrique.

**Sources:**

Statement By H.E. Dr. Khaled Fahmy, Minister of Environment of the Arab Republic of Egypt At the High level Segment of the United Nations Environment Assembly of UNEP, 26 June, 2014, Nairobi, Kenya

Site Internet de l'UNEA

## Vers la 3e Conférence des Petits Etats Insulaires en Développement

Alors que la 3ème Conférence des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) est prévue en septembre 2014 à Samoa, un séminaire et une table ronde ont été organisées au Palais des Nations le 20 juin 2014 par la délégation de la Barbade avec le soutien de la CNUCED afin de commémorer l'Année internationale consacrée à cette catégorie d'Etats.

Après une présentation consacrée à la mesure de la vulnérabilité des PEID face aux risques et la résilience des structures socio-économiques compte tenu des défis environnementaux (notamment le changement climatique), les participants au séminaire ont bénéficié d'exposés relatifs au seuil de dettes publiques (considéré entre 30-40% et au-delà duquel l'impact négatif sur la croissance est perceptible), au lien entre tourisme et changement climatique ainsi que de l'importance des océans et des mers pour ces pays (économie bleue).

Bien que les PEID se situent surtout dans les Caraïbes et dans le Pacifique, il est important de rappeler que les pays africains suivants sont considérés dans cette catégorie d'Etats: Cap Vert, Comores, Guinée Bissau, Maurice, Sao Tomé et Principe ainsi que les Seychelles.

Dans ce cadre, outre le phénomène relatif au changement climatique, d'autres questions abordées parallèlement ont eu trait à l'Agenda du développement post-2015, suscitant l'intérêt des panelistes et des participants:

- La conservation et la promotion de l'utilisation durable de l'océan, des mers et des ressources marines (en référence notamment au phénomène dit de « pêche illégale, non réglementée et non régulée » ou à l'acidification des eaux) en tenant compte parallèlement de l'exploitation des ressources sur le plateau continental et la zone économique spéciale.
- Les moyens de mise en œuvre du développement durable: le financement international (notamment l'aide pour le commerce), l'assistance technique et le transfert de technologie.

Dans ce cadre, bien que les appels à l'adaptation et à la résilience ont été énoncés, il s'avère néanmoins que les capacités de celle-ci sont limitées par les caractéristiques des écosystèmes (notamment pour le récifs de corail face au changement climatique).

**Source:**

**Africa 21**

## Proposition ODD 3: Atteindre une vie saine pour tous à tous les âges

### Sauver la vie de 5 à 6 millions d'enfants supplémentaires dans les pays en développement, la stratégie de GAVI Alliance pour 2016-2020

Le Conseil d'administration de GAVI Alliance a approuvé le 19 juin 2014 le cadre stratégique pour vacciner 300 millions d'enfants supplémentaires dans les pays en développement pour la période 2016-2020, soit approximativement un gain équivalent à 5 à 6 millions de vies. Avec le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria, il s'agit d'un des acteurs les plus dynamiques dans la réalisation des OMD liés à la santé publique (les 4e, 5 et 6e objectifs) et demain pour la réalisation du ou des ODD qui en seront le prolongement. D'après les représentants de l'organisation, il s'agit donc de surfer sur les progrès en cours réalisés dans les pays en développement (déjà 250 millions d'enfants ont reçu ou recevront une immunisation entre 2011 et 2015). Ainsi, 73 pays sont concernés par les programmes de GAVI Alliance qui offrent un ensemble de 11 vaccins (considérés comme la base vaccinale nécessaire par l'OMS comme par exemple la rougeole). L'objectif de l'Alliance est de vacciner 50% des enfants de ces pays d'ici 2020, contre 5% à l'heure actuelle. Elle a demandé à ses partenaires de soutenir ce programme à hauteur de 7,5 milliards US$.

En parallèle, le GAVI Alliance a pour autre action d'aider les Etats en développement à établir et renforcer leur propre programme d'immunisation. Cette autre action repose autour de quatre piliers :

- assurer un accès équitable à la couverture vaccinale ;
- accroître l'efficacité et l'efficience de la prestation de la vaccination comme une partie intégrante des systèmes de santé renforcés;
- améliorer la durabilité des programmes d'immunisation nationaux ;
- façonner les marchés pour les vaccins et autres produits de la vaccination.

A cela, les experts de l'Alliance sont unanimes pour dire qu'il faudra cibler des éléments stratégiques pour faciliter les progrès tels que le leadership des pays, la gestion et la coordination, la mobilisation des ressources ainsi que le suivi et l'évaluation.

**Source :**

GAVI Alliance Board approves new strategic framework to reach an additional 300 million children with vaccines ; the GAVI Alliance, Geneva, 19 June 2014.

## Proposition ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable ainsi que l'emploi décent pour tous

### 103e session de la Conférence internationale du travail de l'OIT, Genève, juin 2014

La dernière Conférence internationale du travail de l'OIT a réuni du 28 mai au 12 juin 2014 près de 4500 délégués représentant les employeurs, les employés et les gouvernements de 185 pays (chaque pays est représenté à trois niveaux).

En dehors des questions courantes, trois thèmes ont retenu particulièrement notre attention :

*La migration de main-d'œuvre*

Cette séance visait à préparer l'assemblée des délégués aux enjeux des migrations et de l'emploi (thème choisi par l'OIT cette année). Le rapport produit par le BIT passe en revue toutes les dimensions de cette question (qui soulève des problèmes politiques complexes) ainsi que les implications pour l'Organisation.

Le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, dans son discours inaugural, a mis en relief le problème : « *les migrations sont un vaste phénomène qui s'amplifie. Leurs schémas sont de plus en plus complexes et leur nature évolue. Nous sommes tous d'accord qu'elles peuvent contribuer dans une très large mesure à la croissance et au développement. Malheureusement, elles continuaient trop souvent de s'accompagner d'abus et de traitements inacceptables à l'égard de certains hommes et femmes parmi les plus vulnérables sur nos marchés du travail* ».
Il a ajouté, en outre, lors du discours de clôture : « *la question de la migration de main-d'œuvre trouve un écho chez vous tous … qui réalisez que le potentiel économique indubitable des migrations dépend pour beaucoup de leur équité. Ce qui veut dire adopter une approche fondée sur les droits qui est plus souvent proclamée que mise en œuvre* ».

Dans le rapport qui a été présenté et qui s'intitule : *Migration équitable: un programme pour l'OIT*, et alors que l'OIT préside pour 2014 le Groupe Mondial sur la Migration (GMM), on retiendra plusieurs éléments clés.

Tout d'abord les chiffres. En 2013, 232 millions de travailleurs migrants étaient recensés à travers le monde, soit 3% de la population mondiale. Ainsi, le nombre de migrants par rapport à 2000 a augmenté de 57 millions de personnes. Cependant, du fait de la crise économique dans les pays industrialisés, cette tendance s'est infléchie. Entre 2000 et 2013 les mouvements sud-sud (57%) ont été plus importants que les mouvements sud-nord (43%).

Dans ce contexte, la migration est une dimension du processus d'intégration régionale en Afrique, comme elle l'est au sein des 28 de l'Union européenne ; ainsi des accords de libre circulation des personnes (ou de facilitation) existent au sein de la SADC, de la CEDEAO ou de l'EAC. La migration irrégulière représente entre 10 et 15% du total des flux (exposant les personnes aux abus et à l'exploitation).

L'enjeu de l'emploi est la problématique clé de cette question. Cet aspect illustre l'importance des motivations économiques. Or les pays du nord connaissent un vieillissement de la population et par conséquent, mécaniquement, des demandes d'emploi non satisfaites. D'après un sondage réalisé pour l'OIT, 30% des jeunes d'Afrique subsaharienne souhaiteraient s'installer de façon permanente à l'étranger.

Au-delà, des situations personnelles de chaque migrant, l'ensemble, ou diaspora, constitue un puissant levier de développement pour les pays d'origine. En 2013, les travailleurs migrants ont envoyé 404 milliards US$ soit trois fois plus que l'aide publique au développement (environ 125,6

milliards US$ en 2012). On comprend mieux l'enjeu pour ces pays de sécuriser ces fonds et d'essayer de les canaliser pour favoriser la création d'emploi et le développement.
En outre, l'expérience et les compétences acquises par les travailleurs migrants peuvent contribuer considérablement au développement de leurs pays lorsqu'ils y reviennent (voir le rôle souvent cité de la diaspora dans la reconstruction de l'Etat somalien). La diaspora peut donc avoir une place fondamentale dans la réalisation des Objectifs de développement durable de l'ONU pour l'après 2015, tant pour leur financement, que pour l'appui à leur réalisation à travers les politiques publiques (rapatriement de la matière grise utile au pays d'origine).

Des cadres multilatéraux existent déjà pour prendre la mesure des enjeux complexes des migrations et du développement. En 2006 le Secrétariat de l'ONU a créé l'unité inter-institutions « Groupe Mondial sur la Migration » (GMG, constitué de 16 agences). En outre, en tant processus inter-gouvernemental crée en 2007, le Forum Mondial sur les Migrations et le Développement (GFMD) permet d'aborder les interactions avec le développement. De même, un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement s'est tenu à l'Assemblée générale le 3-4 octobre 2013.

L'OIT a une responsabilité particulière vis-à-vis des questions de migration, car elle pose un certain nombre de cadres légaux devant servir de repères comme les conventions et recommandations (les principales étant les conventions n°97 et 143) ainsi que l'Initiative de recrutement équitable dans le contexte de la problématique des travailleurs migrants.

A n'en pas douter d'après le Secrétariat de l'OIT, et suite aux enjeux mentionnés précédemment, cette organisation aura un rôle important à jouer concernant la question des migrations économiques, en particulier dans les cadres des suites de la 7e réunion du GFMD (14 -16 mai 2014 à Stockholm) et du Programme de développement de l'ONU pour l'après 2015.

*Les stratégies de lutte contre l'informalité*

La transformation de l'économie informelle était également à l'ordre du jour des discussions, suite à la publication du *Rapport sur le travail dans le monde: Un développement riche en emplois*, document publié chaque année par l'OIT pour faire le point sur l'état du travail dans le monde et dont la nouvelle édition porte en particulier sur le marché de l'emploi dans les pays en développement. L'économie informelle est un véritable défi pour les pays en développement (du fait que nombre de travailleurs n'ont pas accès aux principes et droits fondamentaux du travail mais également compte tenu de la concurrence déloyale pour les autres travailleurs et de l'incidence sur les finances publiques). Le défi est de taille, car ce sont près de 600 millions d'emplois qui devront être créés dans les dix prochaines années afin d'absorber les nouveaux entrants (400 millions de personnes) et les personnes travaillant dans le secteur informel. D'après les experts de l'OIT, l'emploi informel représente 40% de la main d'œuvre mondiale ! Encore faut-il s'entendre sur sa définition, c'est pourquoi, la Conférence Internationale du Travail (CIT) a permis de se pencher sur ce concept et de poser les bases de futurs instruments qui seront discutés lors de la CIT de 2015 (recommandations).
Par économie informelle on parle ainsi de « *toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui – dans la législation ou la pratique – ne sont pas couverts ou sont insuffisamment couverts par des dispositions formelles; le travail informel peut s'exercer dans tous les secteurs de l'économie, tant dans les espaces publics que dans les espaces privés*».
Les personnes qui occupent un travail informel ne le font pas par choix, c'est une nécessité pour survivre, face au manque d'emplois formels, en particulier pour les jeunes.
Le président de la commission tripartite, Virgil Seafield, d'Afrique du Sud a déclaré «*Nos efforts pour parvenir à un développement durable et inclusif ne seront jamais couronnés de succès si nous ne progressons pas véritablement sur la voie de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*».
Deux éléments sont à retenir à l'issue des discussions de la séance plénière du 11 juin 2014 :

- un « cadre global » a été adopté, jetant les bases de futurs instruments et recommandations. Il s'agit d'« *une combinaison des politiques macroéconomiques, du marché du travail et sociales cohérentes*, [pour] *orienter les pays dans leur stratégie de promotion du plein emploi productif et librement choisi et du travail décent* » à travers « *15 composantes politiques* [dont] *des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi, des politiques commerciales, industrielles, fiscales, sectorielles et relatives aux infrastructures; des politiques relatives à l'entreprise; des politiques d'éducation et de développement des compétences, ainsi que des politiques du marché du travail* ».
- le CIT a décidé de promouvoir la question du travail décent dans les discussions sur l'Agenda de développement de l'ONU pour l'après 2015. Rappelons que ce sujet fait déjà l'objet de deux propositions dans le « draft 0 » : les propositions 8.3 « *d'ici 2030 réaliser le plein emploi productif et le travail décent pour tous, les femmes et hommes, y compris pour les jeunes et les personnes handicapées* » et 8.14 « *promouvoir la formalisation des activités du secteur et de l'emploi informel* ».

### *Le renforcement des normes relatives au travail forcé*

Déjà sujet d'un article du précédent numéro d'Horizon 2015 suite à la publication d'un rapport de l'OIT, le travail forcé était également à l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail.
«*Aujourd'hui, 21 millions de personnes sont victimes du travail forcé dans le monde. Si nous examinons attentivement cette réalité dérangeante, nous devons conclure que ce ne sont pas les séquelles d'abus appartenant à une époque révolue. Le travail forcé se transforme, se réinvente sous les formes les plus virulentes* (…). *Le travail forcé est un «immense marché»*, a ajouté M. Ryder. «*Nos récentes estimations montrent qu'il pèse 150 milliards de dollars de profits annuels*». Le principal élément à noter sera sans conteste la modernisation de la Convention n°29 de l'OIT sur le travail forcé, datant de 1930 ( !) par les ajouts d'un protocole et d'une recommandation (qui donne les orientations techniques pour son application) qui ont été adoptés à une très grande majorité par l'Assemblée (437 votes pour, 8 votes contre et 27 abstentions). Il s'agit d'un protocole contraignant, créant de nouvelles obligations pour prévenir le travail forcé, protéger les victimes et offrir un accès à la justice et à la réparation des préjudices. Ce texte oblige les Etats à mieux protéger les travailleurs, en particulier les travailleurs migrants (on pense aux ouvriers des grands chantiers internationaux, aux domestiques, etc.) contre les abus et les pratiques frauduleuses de recrutement.
Très satisfait de l'adoption de ce nouveau texte, le Directeur Général a déclaré dans son discours de clôture : «*Je pense que nous nous souviendrons de cette session de la Conférence (…) avant tout, pour l'adoption à une majorité écrasante du Protocole à la convention n° 29 sur le travail forcé. C'est le fruit de notre détermination collective à mettre fin à cette abomination, qui continue d'accabler notre monde du travail, et à rendre leur liberté aux 21 millions de personnes qui en sont victimes (…). Le protocole et la recommandation marquent une étape majeure dans la lutte contre le travail forcé et constituent un engagement ferme de la part des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs à éliminer les formes contemporaines d'esclavage (…). [Il] est une violation des droits humains et de la dignité de millions d'hommes et de femmes, de filles et de garçons. Il contribue à perpétuer la pauvreté et fait obstacle à la réalisation du travail décent pour tous*».

**Sources :**

Africa 21

Guy Ryder: Les migrations représentent un enjeu politique de taille ; 103e Conférence internationale du Travail ; Communiqué de presse, OIT, Genève, 28 mai 2014.

L'OIT adopte un nouveau protocole pour lutter contre les formes modernes du travail forcé ; 103e Conférence internationale du Travail ; Communiqué de presse, OIT, Genève, 11 juin 2014.

Investir dans la qualité de l'emploi est crucial

pour redynamiser la croissance et promouvoir des sociétés plus inclusives, 103e Conférence internationale du Travail ; Communiqué de presse, OIT, Genève, 12 juin 2014.

L'OIT fait franchir une étape à la discussion sur l'économie informelle ; 103e Conférence internationale du Travail ; Communiqué de presse, OIT, Genève, 12 juin 2014.

## Proposition d'ODD 9: Promouvoir l'infrastructure et l'industrialisation durable ainsi qu'encouragement à l'innovation

### Dakar ou la relance des grands projets d'infrastructure régionales pour le développement de l'Afrique

**Par Dr. Alioune Dione**

Le rôle des infrastructures dans l'atteinte des résultats des Objectifs de développement durable escomptés suppose d'abord d'assurer l'apport du financement. Ces deux dimensions parcourent tout le processus de formulation de l'Agenda post 2015 et la Position commune de l'Union africaine.

A cet effet, s'est tenue à Dakar le 14 et 15 juin 2014 un Sommet des Chefs d'Etat sur le financement des projets d'infrastructures du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Cette rencontre revêt une grande importance à quelques encablures de la Conférence de « Ouaga +10 » qui avait émis des recommandations allant dans le même sens. Aussi convient-il de voir la place de la conférence de Dakar, son apport concret aux politiques d'infrastructures visées ainsi que la place des acteurs africains.

*Enjeux des infrastructures pour le développement durable*

Concernant les propositions faites sur les ODD, il faut reconnaitre que tous les objectifs sont directement ou indirectement interpellés par la question des infrastructures. En outre, par leur œuvre unificatrice des peuples, elles permettent alors de consolider les enjeux politiques relatifs à la paix, à la bonne gouvernance et à l'Etat de droit et de faire face à la problématique de l'enclavement. En revanche, leur manque exacerbe la frustration et la pauvreté et éloigne les peuples.

Les propositions 5 (égalité des genres), 6 (disponibilité de l'eau et des systèmes sanitaires pour tous), 8 (promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable et travail decent pour tous), 10 (réduire les inégalités au sein et entre les nations), 11 (villes et établissements humains inclusifs, sûrs et durables, au regard notamment des infrastructures routières) et 17 (moyens de mise en œuvre et partenariat global pour le développement durable) en font mention.

Il faut aussi voir que l'éducation et la santé sont ralenties par le faible tissu infrastructurel qui a une nature de service social de base: les propositions d'objectifs 3, 4 6, 11 sont à ce titre particulièrement importantes pour les établissements humains et apparaissent comme déterminants pour le développement humain. De même, la croissance économique par la création d'emplois et l'accroissement du commerce avec les Communautés Economiques Régionales (CER) -facilitées par les infrastructures- permet au plan politique de raffermir l'intégration régionale. C'est en sens que les politiques économiques communes prennent toutes leur importance. Sur le plan de la protection de l'environnement, deux approches s'affrontent: les infrastructures peuvent à la fois contribuer à la destruction des écosystèmes (notamment les forêts) mais elles peuvent également œuvrer à la préservation d'un cadre environnemental sain propice au développement humain (notamment au regard du phénomène des bi-

donvilles et des lacunes de gestion des déchets).

Par ailleurs, une gestion appropriée de l'infrastructure peut contribuer à la réduction des pertes dans les chaines de production agricole, une préoccupation majeure de la FAO. A ce titre, la cible 2.7 dans le cadre de la proposition d'objectif 2 démontre toute son importance.

En outre, les effets escomptés de l'accord de Bali sur la facilitation des échanges (accroissement du commerce, notamment intra-africain) posent la question préalable des infrastructures dont l'énergie, le transport, les technologies de l'information et de la communication (qui peuvent contribuer à une accélération des flux commerciaux).

En définitive, les infrastructures interpellent le développement humain, social, économique et la protection de l'environnement.

### *L'apport de la Conférence de Dakar pour la réalisation des infrastructures en Afrique*

Si l'on considère qu'une perte de 2 points de croissance est subie chaque année à cause de l'état des infrastructures en Afrique, selon le sous-secrétaire général des Nations unies, Carlos Lopes, citant notamment les domaines des routes, de l'énergie et des télécommunications, ce problème doit être réglé le plus rapidement possible pour accroitre l'apport du commerce dans la croissance.

Ensuite, il convient de voir que la situation mondiale des performances est ralentie en moyenne par l'Afrique. A ce titre, l'attitude des acteurs africains est déterminante pour l'atteinte des objectifs. Les défaillances des secteurs de l'électricité (avec seulement 38% de la population africaine qui y a accès) et des TIC avec un taux de pénétration de l'Internet tournant autour de 12%, sans compter le quart seulement du réseau routier de l'Afrique qui est bitumé, ne favorisent pas la croissance économique.

Au plan du commerce les installations portuaires sont peu développées avec comme conséquence l'accentuation des coûts de transport, représentant entre 30 et 40% des prix des produits exportés dans le cadre des échanges intra-africains. Un cas illustratif est celui du transport d'un conteneur d'un port du golfe de Guinée vers un port européen qui revient moins cher que si ce même conteneur voyageait entre deux ports du golfe de Guinée. Cela a un impact négatif sur le flux des Investissements Directs Etrangers (IDE), ne favorise pas l'objectif des ambitions combinées de l'OMC, de la CNUCED visant à faire du commerce le moteur de la croissance.

Par ailleurs, cette dynamique, avec une régulation appropriée, pourrait stimuler la création d'emplois décents en Afrique. A ce titre, cet aspect pourrait s'appuyer sur la déclaration de Ouagadougou sur la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté de 2004 (voir *Horizon 2015* de mai 214).

Cette prise de conscience a été perceptible à travers la création du Réseau d'Affaires Continental (CBN) sur le financement des infrastructures, coordonné par l'Agence du NEPAD et spécialement le Bureau de préparation des infrastructures du NEPAD (IPPF) hébergé par la Banque africaine de développement. Cet aspect concerne aussi l'énergie et les investissements dans des projets d'énergies alternatives ou renouvelables dépassant le simple cadre étatique.

Ces décisions s'articulent autour de mécanismes institutionnels favorables à la mobilisation des ressources financières du privé et de la diaspora mais aussi les emprunts obligataires, les IDE, les fonds souverains et les réserves de change. En complément, l'accent doit être mis sur l'amélioration de l'environnement politique et institutionnel pour assurer le rendement des placements, offrant le gage de d'efficacité.

Ainsi, la Conférence de Dakar a accouché de 16 projets présélectionnés parmi les 51 retenus au départ par le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA). On retrouve notamment l'extension du port de Dar es Salam, le gazoduc Nigeria-Algérie, la modernisation du chemin de fer Dakar-Bamako, la construction du corridor littoral Abidjan-Lagos, d'un corridor pour l'Afrique du nord ainsi que le pont routier et ferroviaire Brazzaville-Kinshasa. Ils émanent de cohérences économiques régionales et constitueront de véritables pôles de développement.

La feuille de route laissée au PIDA et qui couvre la période 2012-2020 a un coût de réalisation estimé à 68 milliards de dollars. Toutefois, cette

somme représente moins de 8% des besoins d'investissements globaux selon le Premier Ministre du Sénégal Madame Aminata Touré. Le déficit en infrastructures du continent sur la prochaine décennie, étant estimé par les experts à près de 93 milliards de dollars par an.

Néanmoins, la mobilisation des fonds internes exige de sérieuses précautions, eu égard à la nature du service public. La logique de productivité, d'efficience et d'efficacité des budgets d'entreprises n'est pas encore assez intégrée dans l'exécution des budgets publics faiblement axés sur les résultats. Les rares expériences menées dans ce sens ont quasiment toutes échouées, à l'instar de Sénégal Airlines, sauf quand il s'agissait de partenariats public privé établis avec des entreprises étrangères.

**Sources:**

Africa 21 Dakar

Dakar Agenda for Action

Sommet sur le développement des infrastructures en Afrique : Discours de Macky Sall (texte intégral); Ouestaf News, 16 juin 2014.

## Proposition d'ODD 15: Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres, stopper la désertification, la dégradation des sols et la perte de la biodiversité

### Espèces en danger: quels enjeux pour le développement durable?

Réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015 est le but de l'OMD 1. A ce titre, à travers la création d'emplois, la contribution potentielle du tourisme à cet objectif est de plus en plus reconnue, en partie parce qu'il s'agit d'un secteur où, grâce à leurs ressources naturelles, les pays africains ont un avantage comparatif (voir les cas du Kenya et de la Tanzanie par exemple). A ce titre, la conservation de biodiversité s'inscrit dans cette logique développementaliste.

Il ressort de ce constat que la nécessité de trouver davantage de ressources financières pour soutenir la conservation des espèces est un enjeu essentiel. Pourtant, les fonds reçus pour les aires protégées des pays en développement représentent souvent moins de 30% de leurs besoins élémentaires et certains gouvernements ont réduit leurs budgets de conservation de plus de 50% ces dix dernières années.

Dans cette optique, les diverses parties prenantes en faveur de la conservation s'appuient sur la « Liste rouge » de l'Union Internationale

pour la Conservation de la Nature (UICN) pour définir certaines priorités.

*La Liste rouge de l'UICN : de quoi parle-t-on ?*

A l'occasion des 50 ans de la Liste rouge s'est tenue le 12 juin 2014 à la Maison de la Paix à Genève une conférence sur le thème « Espèces en danger : quels enjeux pour le développement durable ? ». Cet événement était organisé par les Missions permanentes de la France et de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que de l'UICN et de l'IHEID.

La liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation des espèces végétales et animales. Elle constitue à ce titre un instrument incontournable pour les mesures de sauvegarde préconisées au niveau international. Cependant, bien que les pays membres de la Convention de la Biodiversité (CBD) se sont engagés d'ici 2020 à enrayer l'extinction d'espèces menacées au regard de l'objectif C.12 d'Aïchi (voir également la cible 15.1 dans le cadre du *draft zero* relatif aux ODD), ce défi semble à l'heure actuelle difficilement atteignable.

D'après le site Internet de l'organisation et selon la dernière édition de la Liste rouge mondiale (version 2014.1), « sur les 73'686 espèces étudiées, 22'103 sont classées menacées. Parmi ces espèces, 41% des amphibiens, 13% des oiseaux et 25% des mammifères sont menacés d'extinction au niveau mondial. C'est également le cas pour 31% des requins et raies, 33% des coraux constructeurs de récifs et 34% des conifères ».

Les causes principales de la disparition des espèces sont la destruction des habitats, notamment des forêts, le dynamitage des récifs coralliens, le développement de l'agriculture moderne, la surexploitation de l'eau douce ou encore la destruction des fonds marins. Comme le faisait savoir à juste titre Nicolat Hulot lors de la conférence, l'homme n'a pas encore pris conscience qu'il vivait dans un monde aux ressources limitées et le Conseiller spécial de la présidence de la République française d'ajouter que nous ne sommes que dépositaire du capital environnemental que l'on devra transmettre aux générations futures. Julia Marton-Lefèvre, Directrice générale de l'UICN, a pris un exemple d'actualité pour illustrer le paradoxe dans lequel nous nous situons. Le tatou à trois bandes du Brésil, mascotte de la Coupe du monde de football 2014, a vu par exemple sa population diminuer d'un tiers en dix ans, en raison d'une perte de 50% de son habitat.

Concernant le continent africain, les exemples pouvant être pris sont nombreux. La dernière mise à jour de la Liste rouge de l'UICN vient confirmer les rapports selon lesquels 94% des lémuriens sont menacés d'extinction. Parmi les 101 espèces de lémuriens existantes, 22 sont en danger critique, dont la plus grande espèce vivante de lémuriens, l'Indri de grande taille (Indri-Indri), et 48 sont en danger, notamment le plus petit primate du monde, le microcèbe de Mme Berthe (Microcebus berthae). Au total, 20 espèces sont classées comme vulnérables. Les lémuriens comptent ainsi parmi les groupes de vertébrés les plus menacés de la planète.

Pour conclure, Julia-Marton Lefebre affirme qu'« au cours des cinquante dernières années, la Liste rouge de l'UICN a orienté le travail de conservation. Rares sont les actions positives qui ne s'appuient pas sur la Liste rouge, véritable point de départ des actions de conservation. (…) Cette réussite n'est pas sans importance, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous devons absolument élargir nos connaissances sur les espèces au niveau mondial pour mieux appréhender les défis auxquels nous sommes confrontés, établir les priorités en matière de conservation mondiale et mettre en œuvre des actions concrètes pour enrayer la crise de la biodiversité ».

**Sources :**

Africa 21

Espèces en danger et développement durable; Graduate Institute Geneva, Genève, 19 juin 2014.

La Liste rouge mondiale des espèces menacées; IUCN, Gland, 2014.

Site Internet de la Liste rouge

## Proposition d'ODD 17: renforcer les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement durable

### Le retour en force du commerce dans l'Agenda du développement post-2015

Le 3e Dialogue de Genève qui a eu lieu au Palais des Nations le 18 juin 2014 a permis de faire le point à la fois sur la place du commerce dans l'élaboration de l'Agenda de développement post-2015 de l'ONU ainsi que sur l'évolution du débat sur son financement.

Il semble que suite au 1er et au 2ème Dialogue de Genève (respectivement le 3 décembre 2013 et le 4 avril 2014), les efforts de la Genève internationale aient commencé à payer. En effet, le rôle du commerce comme moyen de mise en œuvre s'est vu renforcer lors de la 11e session du Groupe de travail ouvert sur les ODD (5-9 mai 2014) à l'issue de laquelle est sorti la dernière version des propositions d'objectifs intitulée « Draft 0 » (version du 2 juin 2014).

D'après une note de synthèse fournie par la CNUCED, les références au commerce sont nombreuses dans cette nouvelle version. On retrouve pas moins de 14 mentions directes à travers la proposition 2 sur la faim et l'alimentation (cible 2.11 sur la volatilité des prix sur les marchés), la proposition 8 sur la croissance économique plus inclusive et la création d'emplois décents (cible 8.12 sur le renforcement des infrastructures transfrontalières et la promotion du commerce), la proposition 14 sur la gestion durable des océans et des mers (cible 14.9 sur la question des subventions à la pêche et des intérêts spécifiques des PMA et des PEID) et enfin bien entendu, à travers la proposition 17 sur les moyens de mise en œuvre qui liste tous les facteurs transversaux pour la réalisation des Objectifs de développement durable (la liste des cibles mentionnées est longue : 17.2, 17.5, 17.7, 17.12, 17.22, 17.23, 17.24, 17.25, 17.31, 17.34, 17.39), auxquelles il faut ajouter les 40 cibles où le commerce joue un rôle indirect mais important pour la réalisation. Il apparaît donc que 54 cibles sur 212 concernent directement ou indirectement le commerce (voir note de la CNUCED pour plus de détails).

En comparaison avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'ensemble apporte une plus grande cohésion. Pour le Secrétaire général de la CNUCED, M. Kituyi, non seulement les ODD (les propositions du « Draft 0 ») sont ambitieux mais ils sont également viables économiquement car les acteurs ont fait un important effort pour réfléchir et proposer des moyens de mise en œuvre réalistes où le commerce a toute sa place.

Pour le Ministre de la Culture et des arts du Qatar, et président de la XIIIe CNUCED, M. Al-Kawari, un manque a été réparé concernant le lien entre la croissance économique, le progrès social, l'emploi et le financement du développement. La dimension économique ne peut être mise de côté car elle a une incidence sur les questions sociales (à travers les dimensions sociales du travail mais aussi fiscales par la collecte de l'impôt qui finance les budgets publics). Il ne faut pas oublier que l'aide publique au développement a été en baisse ces dernières années (il semble que cette tendance ce soit inversée pour 2013) et que par conséquent trouver de nouvelles sources de financement pour le développement s'avère crucial. Or le commerce par la création de valeur, d'emplois, la réalisation d'infrastructures et de services, la collecte des taxes, représente une solution complémentaire (importante mais parmi d'autres).

L'ancien président de la République dominicaine, M. Fernández, a rappelé que les moyens

de mise en œuvre sont aussi important que les objectifs eux même et à ce titre, il a mis en avant l'importance de l'OMC face à la prolifération des accords régionaux. Il a de ce fait salué l'aboutissement de l'adoption du paquet de Bali (2013) après plusieurs années de blocage du cycle de Doha. Cependant de nombreuses questions restent en suspens dans les négociations commerciales multilatérales (notamment les subventions agricoles). Il a par ailleurs évoqué la problématique de la spéculation financière et l'importance des agences technologiques nationales.

L'Ambassadeur de Finlande, M. Marjanen, Co-président du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (mandaté par Rio+20, voir document final « *l'avenir que nous voulons* »), avait fait le déplacement depuis New York pour faire le point sur les activités en cours de son groupe de travail et échanger avec la communauté diplomatique genevoise du commerce. Pour lui, Il apparaît en effet que cette dernière aura un rôle important à jouer dans le financement de l'Agenda de développement post-2015 de l'ONU. Ensuite, il a annoncé que dans la lignée des conférences de Monterrey (2002), puis de Doha (2008), une troisième Conférence internationale sur le financement du développement se tiendra du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba en Éthiopie.

A ce titre, il a souligné le fait que sur la question du financement les ODD suivaient une approche plus globale que les OMD (car ceux-ci privilégiaient l'APD). Les experts ont pris le temps d'examiner les flux financiers à l'échelle mondiale, de réfléchir sur les paradis fiscaux, la corruption, à comment faire participer le secteur privé. Un bémol a été mis concernant les Investissement Direct Etrangers (IDE) car les membres du comité ont constaté que ces derniers se concentraient sur certains pays, et n'étaient pas forcément favorables sur le long terme aux pays en développement dans une optique de développement durable.

Pour l'Ambassadeur, le commerce a toujours joué un rôle essentiel pour l'emploi, la création de ressources, pour rapprocher les peuples. C'est donc un moyen de mise en œuvre qui doit être mieux utilisé pour le financement du développement durable. Pour cela il faut promouvoir un système commercial équitable et transparent, avec un accès aux marchés facilité pour les pays en développement et une levée des obstacles non tarifaires.

Pour finir il a rappelé que le Comité intergouvernemental rendra un rapport au Secrétaire général de l'ONU à la mi-août. Ce dernier proposera à l'Assemblée générale de septembre prochain un document de synthèse.

Suite aux questions de plusieurs délégués (ACP, Egypte et Maroc), le représentant de la Finlande a dû préciser certains aspects de sa présentation. En premier lieu, il a précisé que le Consensus de Monterrey était venu deux ans après le Sommet du Millénaire. De même, bien que le rôle de l'aide publique au développement ne saurait être négligée, il a surligné l'importance des sources domestiques et les flux privés. A ce titre, il a ajouté qu'il est nécessaire que ces fonds privés soient de meilleure qualité (pour l'alignement sur les ODD). Enfin, M. Marjanen a mis en avant le rôle du Global Compact et des 8000 entreprises signataires pour signaler l'engagement moral du monde des affaires.

Autre intervenant, le *Third World Network* a souligné l'importance de considérer le rôle du commerce au regard de chaque ODD et à ce titre soulevé la problématique des accords d'investissements bilatéraux et de la de la corruption.

Par ailleurs, le Sierra Leone a réaffirmé l'importance d'une lecture précise du « *draft zero* » de manière à mesurer les objectifs et les indicateurs. L'Algérie a, quant à elle, soulevé le rôle de la situation macroéconomique et du budget national dans le financement du développement durable.

La dernière intervenante, Claire Melamed du think tank *Overseas Development Institute* (ODI) a ajouté que les ODD ne doivent pas être une liste de tous les problèmes liés au développement, mais qu'il faut déterminer des priorités immédiates à résoudre à l'échelle du monde, en utilisant des instruments clés. L'erreur d'après elle serait de prendre en compte les intérêts de chacun, or on ne peut pas tout faire, et si c'était le cas les solutions pourraient se contredire entre elles. Donc pour elle, les ODD sont une nouvelle série d'objectifs, de normes mondiales, permettant de juger les accords et les politiques publiques dans le temps. Il faudra prévoir en conséquence une

série d'encouragements pour que les acteurs au niveau national et international collaborent entre eux pour obtenir des résultats. Les outils de suivi seront importants également ainsi que la capacité à analyser les éventuels échecs et les succès. Les flux financiers mondiaux associés au commerce devront être mieux articulés et transparents afin de répondre aux problèmes liés à la fiscalité internationale, l'amélioration de l'environnement du commerce et ainsi permettre de plus grands bénéfices aux populations.

Plusieurs questions ont pu être posées aux membres du panel en particulier sur le rôle du secteur privé, les grands accords commerciaux régionaux en cours de négociations et leur impact sur l'OMC et l'Agenda de développement post-2015, ainsi que la mobilisation des ressources de la diaspora.

Claire Melamed a souligné que les flux du secteur privé ont leur propre logique (calcul des entreprises en fonction de leurs intérêts et de leurs motivations) et qu'il faut savoir les canaliser là où ils sont les plus efficaces. Par exemple, le secteur privé s'intéressera à la réalisation d'un aéroport, en revanche moins au financement de l'éducation des plus pauvres. Le secteur privé ne peut pas combler toutes les lacunes.

**Sources :**

Africa 21

Note de synthèse de la CNUCED

Third Geneva Dialogue discusses role of trade as a means of implementing post-2015 sustainable development agenda ; UNCTAD, Geneva, 20th June 2014.

## Le rôle de la technologie: société de l'information et développement durable

Organisée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) en partenariat avec l'UNESCO, la CNUCED et le PNUD, la manifestation de Haut niveau « SMSI+10 » s'est déroulée à Genève du 9 au 13 Juin 2014. Bien qu'ayant son agenda propre, cet événement spécial a permis à Africa 21 de faire le point sur l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication, sur leur impact sur les sociétés et le développement en particulier dans le contexte de la formulation de l'Agenda de développement Post-2015 de l'ONU.

Lors d'une table ronde portant sur l'accès à Internet, le représentant du Togo a déploré que ceux qui en avaient le plus besoin sont ceux qui avaient le moins de revenu, mais à cause de problèmes de gouvernance et de compétence, la question n'a toujours pas été résolue.

Cependant, même si la situation n'est pas parfaite, certains pays ont amélioré leur accès à Internet grâce notamment à la pause de câbles sous-marins de télécommunication (la situation a particulièrement bénéficié aux pays ayant un accès à la mer, au détriment des pays enclavés pour qui l'accès à Internet reste plus problématique). En l'espace de 10 ans le nombre d'opérateurs est passé de 5-6 à 25 sur le continent africain. Afin d'améliorer l'accès aux pays enclavés, le représentant togolais a mis en avant une solution qui pour lui est réalisable techniquement : utiliser la bande hertzienne (télévision) où il reste de la place pour Internet. Cette solution a déjà soulevé l'intérêt de plusieurs pays africains cependant, au préalable, il faudrait répondre au double défi technique et normatif ainsi que renforcer le cadre légal et réglementaire en conséquence. Comme le rappellent les intervenants, toutefois, il faut préciser qu'à l'heure actuelle le ré-

seau mobile joue un rôle très important pour l'accès à Internet en Afrique.

Au Sénégal, au Mozambique et au Mali, un grand projet en partenariat entre l'UIT et l'UNESCO a été testé. Il s'agit de la mise en place dans les zones les plus défavorisées de télécentres pour offrir au plus grand nombre un accès à Internet et à de nombreux services (éducation, bibliothèques numériques, marchés électroniques, démarches administratives, santé, etc.). Malheureusement, le suivi de ce type de solution reste problématique. En effet, une fois que l'organisation partenaire s'en va, on a pu constater que les acteurs locaux se désengageaient de l'entretien des installations. Comme le rappelait un des intervenants, il suffit que la foudre touche une installation pour que celle-ci reste telle qu'elle ou que l'opérateur facture au prix fort à la communauté les réparations à entreprendre.

Bien que le Groupe de personnalités de haut niveau travaillant sur l'après-2015 ait parlé pour la première fois de révolution des données dans son rapport de synthèse remis au Secrétariat général de l'ONU en mai 2013, il semble que le processus en cours à New York n'intègre pas assez d'éléments portant sur le rôle des TIC d'après les intervenants. Dans le document disponible actuellement (« Draft 0 ») on retrouve toutefois plusieurs mentions directes ou indirectes à l'utilisation des nouvelles technologies pour le développement :

- la cible 4.5 de la proposition 4 portant sur l'éducation : « *d'ici 2030 améliorer de X% le nombre de jeunes, de femmes et d'hommes avec les capacités nécessaires pour l'emploi, y compris la formation professionnelle, les TIC, la technique, ingénierie et les capacités scientifiques* »;
- au regard de la proposition 5 portant sur la promotion du genre, la cible 5.7 : « *assurer aux femmes une égalité d'accès, un contrôle et la propriété sur les actifs, les ressources naturelles et autres ressources productives, ainsi qu'un accès non discriminatoire aux services essentiels, aux infrastructures, ceci incluant les services financiers et les TIC* »;
- dans la proposition 16 relative aux sociétés pacifiques et inclusives, l'état de droit, les institutions efficaces et capables, la cible 16.14 (à travers Internet et l'open data) : « *d'ici 2020 fournir un accès public à l'information et aux données publiques, incluant la gestion des finances publiques, les marchés publics et la mise en œuvre des plans nationaux de développement* » (sur la collecte et l'accès aux données on citera également la cible 17.36);
- dans la proposition 17 sur la mise en œuvre de l'Agenda, la cible 17.16 : « *d'ici 2030, achever l'accès universel aux TIC pour toutes les femmes et les hommes, moyen également de promotion du renforcement de la femme* ». La cible 17.29 indique par ailleurs: « *faciliter les investissements dans les pays en développement dans les infrastructures tels que les routes, chemin de fer, ports, l'accès à l''eau et à son traitement et les TIC* ».

Lors d'une autre table ronde de Haut niveau de WSIS+10, les intervenants se sont également focalisés sur l'Agenda de développement de l'ONU Post-2015. Pour eux les OMD n'avaient pas de manière appropriée pris en compte l'importance des TIC pour le développement et la tournure actuelle des discussions à New York les inquiète. Le secrétaire général de l'UIT, Dr. Hamadoun Touré a rappelé à ce titre que l'utilité des TIC est multiple (éducation, culture, commerce, etc.). Pour le Rwanda il s'agit même d'un levier pour permettre au pays de sortir de la dépendance à l'agriculture et ainsi permettre de se diversifier. Pour le ministre rwandais de la jeunesse et des nouvelles technologies, les TIC permettront de sortir beaucoup de gens de la pauvreté en leur fournissant un travail de meilleure qualité. Internet a changé la donne et est devenu indispensable pour l'après 2015, comme outil de développement et de protection de l'environnement. Par conséquent, sa place devrait être renforcée dans les ODD. Cependant, il ne faut pas oublier que plusieurs éléments doivent être réunis au préalable pour le développement des TIC. Premièrement il faut des infrastructures de base de bonne qualité en matière de télécommunication, avec des sources d'énergie suffisantes. Un bon environnement des affaires est nécessaire pour permettre à l'innovation de se développer. Celle-ci, il faut le rappeler, vient dans le secteur des TIC pour l'essentiel du terrain (c'est ce qui a pu se

passer dans la Silicon Valley), de l'initiative privée des individus et des entreprises ; il faut donc renforcer les capacités et l'accès. Pour les participants de cette table ronde, les TIC sont un formidable outil pour rattraper les retards de développement.

**Dans le document issu de cette événement spécial, la « Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI », il est rappelé :**

Page 4, paragraphe 6 « *Nous sommes convaincus que les TIC ont le potentiel d'être l'un des principaux moteurs du développement et des composantes critiques de solutions de développement innovantes, dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015. Elles doivent être pleinement reconnues comme des outils qui donnent des moyens d'agir et contribuent à la croissance économique dans la perspective du développement, compte tenu de l'importance croissante des contenus pertinents, des compétences techniques et de la mise en place d'un environnement propice* ».

Un accent est mis au préalable sur l'importance des infrastructures :

Page 8, paragraphe 11 : « *il faut poursuivre les efforts de déploiement des réseaux large bande, dans l'optique du programme de développement durable pour l'après-2015, pour que chacun ait accès aux applications et services TIC et aux nouvelles technologies indispensables à la responsabilisation et au bien-être de tous* ».

Ensuite l'importance de la cohésion entre WSIS et l'Agenda du développement est mise en avant :
Préambule page 13 : « *les TIC vont jouer un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable. Compte tenu des débats qui se déroulent actuellement au sujet du Programme de développement pour l'après-2015 (processus d'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement) et du processus de mise en œuvre du SMSI, toutes les parties prenantes ont insisté sur la nécessité de renforcer l'interaction entre ces deux processus pour garantir que les efforts déployés dans l'ensemble du système des Nations Unies soient cohérents, concertés et coordonnés et aient ainsi un impact maximal et durable* ».

Page 19 du document, les participants énoncent 36 priorités:
« *Nous, parties prenantes au SMSI, avons recensé les thèmes ci-après qui constituent des domaines prioritaires à prendre en considération lors de la mise en œuvre du Plan d'action de Genève pour l'après-2015* ».

Parmi ces priorités nous retiendrons en particulier :

- « *4. Garantir l'existence d'un lien clair et direct et d'une connexion explicite entre d'une part le principal objectif du SMSI qui consiste à exploiter le potentiel des technologies de l'information et de la communication pour promouvoir et concrétiser les objectifs de développement et d'autre part le programme de développement pour l'après-2015, de façon à contribuer à la réalisation de ce dernier* »;
- « *5. Elargir à tous l'accès aux TIC et l'utilisation de ces technologies, y compris les services large bande et les services mobiles, en particulier pour les personnes vulnérables et marginalisées qui doivent pouvoir disposer d'une multitude de possibilités pour renforcer leur statut social grâce aux TIC et aux services en ligne, à l'adoption de mesures concrètes toujours plus nombreuses en faveur de l'inclusion tout en œuvrant pour renforcer la confiance dans l'utilisation des TIC* »;
- « *10. Réduire la fracture numérique en encourageant l'inclusion et en contribuant à l'essor économique des pays, grâce au développement et à la promotion des TIC, y compris des réseaux large bande, et aussi à la fourniture d'un accès et de points d'accès public financièrement abordables* »;
- « 11. *Aider les pays en développement à étendre leurs infrastructures large bande et à prendre des mesures (par exemple création de points d'échange Internet) en vue d'améliorer la qualité, d'accroître la connectivité et la résilience des réseaux, d'encourager la concurrence et de réduire les coûts de l'interconnexion aux niveaux local/national, régional et international et notamment fournir à ces pays davantage de contenus locaux et de cyberservices locaux en ligne* ».;

- « 17. *Accorder la priorité au partage des compétences existantes et des bonnes pratiques entre toutes les parties prenantes ainsi qu'à la création de projets TIC reproductibles et durables* »;

« 19. *Promouvoir une économie numérique garantissant l'égalité des chances pour tous, en créant et fournissant des services en ligne et en encourageant le commerce en ligne et la liberté des échanges commerciaux au niveau international tout en relevant les défis fiscaux posés par l'économie numérique* »;

« 20. *Examiner les problèmes et les défis liés à la cyberécologie, concevoir des technologies de l'information vertes et utiliser les TIC pour atténuer les effets des changements climatiques* »;

« 23. *Exhorter les gouvernements et les organisations intergouvernementales, avec la participation de toutes les parties prenantes selon leurs rôles et responsabilités respectifs, à continuer d'oeuvrer en faveur d'environnements réglementaire, juridique et en matière d'investissements propices pour mettre les TIC au service du développement* ».

**Sources :**

Africa 21

Déclaration du SMSI+10 sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI ; WSIS+10 High level event, Geneva, 10-13 juin 2014.

## Téléphonie mobile, transferts financiers et financement du développement

« *Réduire les coûts des envois de fonds: le rôle de l'argent mobile* » tel était le sujet d'une conférence interactive de la CNUCED au Palais des Nations le 20 juin 2014.

Alors que la communauté internationale réfléchit à la diversification des sources de financement de l'Agenda de développement post 2015 de l'ONU, la mobilisation des ressources de la diaspora représente une option très intéressante. Déjà en Afrique les transferts de fonds de la diaspora jouent un rôle très important. Dans les PMA notamment, ils représentent une source essentielle pour les petites entreprises et le commerce informel. Or le coût du transfert moyen en Afrique, selon la Banque mondiale, tournait en 2013 autour de 12,4% du montant total de la somme transférée.

Le « *mobile money* » représente pour M. Kituyi une solution concrète pour réduire ces coûts mais surtout permettre une meilleure inclusion financière pour ceux qui n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels en particulier en milieu rural (2,5 milliards de personnes dans les pays en développement n'ont pas de compte en banque). Au Kenya ces services ont connu en l'espace d'une décennie un boom incroyable (voir le numéro précédent d'Horizon 2015), avec l'exemple connu de Safaricom et M-Pensa. L'enjeu majeur actuellement, d'après la CNUCED, est de réduire le coût du transfert.

Les interventions suivantes ont permis de mieux cerner les contours de la problématique du « *mobile money* ».

Pour l'expert de l'IFAD, M. Brizzi, il s'agit de la face humaine de la mondialisation. Augmenter les montants transférés en diminuant les marges prélevées par les compagnies comme Western Union, c'est permettre un financement du développement plus important, en particulier en zone rurale. Il faut pouvoir offrir des opportunités d'investissement aux migrants autre que pour leur famille (où ils sont en général le principal soutien financier). En 2013 le montant des transferts dans le monde des diasporas vers leur pays d'origine se montait à 440 milliards US$, dont 40 milliards à destination de l'Afrique (sur la même période l'Asie recevait 260 milliards US$, l'Amérique latine 60 milliards US$, l'Europe de l'Est 50 milliards US$ et le Moyen orient 30 milliards US$). Sur les 440 milliards US$ transférés en 2013, 160 l'étaient pour les zones rurales. Le montant du coût des transferts s'est élevé de son côté à 37 milliards US$ soit l'équivalent du PIB du Kenya pour l'année 2013. L'argent reçu au pays permet d'augmenter localement la demande en biens et services et participe au développement.

M. Macharia, consultant basé au Kenya, vient ajouter d'autres précisions au portrait dressé sur les flux de financement de la diaspora. D'après lui, les flux de transfert augmentent chaque année de 10%. Les premiers pays destinataires de ces flux sont l'Inde (62 milliards US$), la Chine (61 milliards US$), le Mexique 24 (milliards US$), les Philippines (23 milliards US$) et le Nigeria (20 milliards US$). Les principaux pays d'origine des fonds sont les USA, l'Allemagne (où les coûts de transfert sont les plus élevés), la France, l'Australie et le Canada. En 2013, le marché du transfert de fonds dénombrait 41 acteurs dont 32 proposaient du « *mobile money* ».

**Sources :**

Africa 21

Pour revoir la conférence en vidéo.

Les services monétaires par téléphonie mobile. A l'appui du développement de l'activité économique dans la communauté d'Afrique de l'est. Etude comparative des plate-formes et réglementations actuelles. CNUCED, Genève, 2013.

Les migrants africains pourraient économiser 4 milliards de dollars par an sur les frais d'envois de fonds, selon la Banque mondiale; Groupe Banque mondiale, Washington, 28 janvier 2013.

# ABREVIATIONS

10YPP: 10 Year Property Plan
ACP: Afrique Caraïbes Pacifique
APD: Aide Publique au Développement
BAD: Banque Africaine de Développement
BIT: Bureau International du Travail
CBD: Convetion on Biological Diversity ou Convention du la diversité biologique
CCI: Centre du Commerce International
CCNUCC: Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques
CEDEAO: Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER: Communauté Economique Régionale
CIT: Conférence internationale du Travail
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
EAC: East African Community ou Communité d'Afrique de l'Est
FAO: Food and Agriculture Organization ou Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
GAVI: Global Alliance for Vaccines and Immunisation ou Alliance mondiale pour la vaccination et l'immunisation
GFMD: Global Forum on Migration and Development ou Forum mondial sur la migration et le développement
GMM: Groupe Mondial sur la Migration
GTO: Groupe de Travail Ouvert
IDE: Investissement Direct à l'Etranger
IFAD: International Fund for Agricultural Development ou Fonds international pour le développement de l'agriculture
IHEID: Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement
NEPAD: The New Partnership for Africa's Development ou Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD: Objectif de Développement Durable
ODI: Overseas Development Institute ou Institut de Développement d'Outremer
OIT: Organisation Internationale du Travail
OMC: Organisation Mondiale du Commerce
OMD: Objectif du Millénaire pour le Développement
OMPI: Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS: Organisation Mondiale de la Santé
PEID: Petits Etats Insulaires en Développement
PIDA: Programme for the Development of Infrastructures in Africa ou Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique
PMA: Pays les Moins Avancés
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SADC: The Southern African Development Community ou Communauté de développement d'Afrique australe
SMSI+10: Sommet mondial sur la société de l'information dix ans après (WSIS+10 en anglais)
TIC: Technologies de l'Information et de la Télécommunication
UIT: Union Internationale des Télécommunications
UA: Union Africaine
UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNEA: United Nations Environmental Assembly ou Assemblée de l'Enviroonement des Nations Unies
UNECA: United Nations Economic Commission for Africa ou Commission économique des Nations uuies pour l'Afrique
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization ou Organisation des Nations Unies pour l'Education; la Science et la Culture

# VEILLE DOCUMENTAIRE

Co-optimizing Solutions: water and energy for food, feed and fiber; WBCSD, Geneva, June 2014.

Emily Anderson, Hisham Zerriffi; The Effects of REDD+ on Forest People in Africa: Access, Distribution, and Participation in Governance ; RFGI working paper No. 1, CODESRIA, Dakar, June 2014.

Transforming Economies: Making industrial policy work for growth, jobs and development; ILO, Geneva, May 2014.

Updated External Debt Statistics Guide for compilers and users ; IMF, Washington, June 2014.

Common Africa Position (CAP) on the Post-2015 Development Agenda; African Union, Addis Ababa, March 2014.

Our land. Our choice, The Great Land Heist. How the world is paving the way for corporate land grabs ActionAid International, May 2014.

Integrated Governance, a new model of governance for sustainability; Asset Management Working Group of the United Nations Environment Programme Finance Initiative, Geneva, 2014.

J. Vernon Henderson, Adam Storeygard,Uwe Deichmann; 50 years of urbanization in Africa : examining the role of climate change; World Bank Group, Washington, June 2014.

Jevgenijs Steinbuks, Thomas Hertel ; Confronting the food-energy-environment trilemma : global land use in the long run; World Bank Group, Washington, June 2014.

Eleventh Report on G20 Investment Measures; OECD, UNCTAD, June 2014.

World Investment Report 2014, Investing in the SDGs: An Action Plan; UNCTAD, Geneva, June 2014.

Sameer Akbar, Gary Kleiman, Surabi Menon, Laura Segafredo; Climate-smart development : adding up the benefits of actions that help build prosperity, end poverty and combat climate change (Vol. 1 of 2) : Main report; World Bank Group, Washington, June 2014.

Climate Change: Implications for Investors and Financial Institutions; UNEP Finance Initiative, University of Cambridge, IIGCC, June 2014.

World Social Protection Report 2014-15: Building economic recovery, inclusive development and social justice; UNCTAD, Geneva, June 2014.

# AGENDA - JUILLET 2014

1er au 3 juillet 2014, réunion d'experts pluriannuelle sur le transport, la logistique commercial et la facilitation du commerce (session sur la facilitation du commerce), CNUCED, Genève.

2 juillet 2014, Forum mondial sur le développement, OCDE, Paris.

3 juillet 2014, lancement du Rapport sur le développement économique de l'Afrique 2014, CNUCED, Genève.

3 juillet 2014, 10e anniversaire du Traité international sur les ressources génétiques végétales pour la nourriture et l'agriculture, FAO et CBD, Genève.

4 juillet 2014, réunion Ad Hoc d'experts sur les comités nationaux de facilitation du commerce, CNUCED, Genève.

7 juillet 2014, Comité du commerce et du développement, session dédiée sur le mécanisme de suivi sur le traitement spécial et différencié, OMC, Genève.

7 au 9 juillet 2014, Forum politique de Haut Niveau, ECOSOC, New York.

7 au 11 juillet 2014, Segment de haut niveau de l'ECOSOC, ECOSOC, New York.

7 et 11 juillet 2014, réunion du Comité permanent de la CITES, CITES, Genève.

7 et 14 juillet 2014, Groupe d'experts intergouvernemental sur les politiques et le droit de la concurrence, réunion Ad Hoc d'experts sur « le rôle du droit et des politiques de concurrence pour favoriser le développement durable et le commerce à travers le renforcement de la compétitivité domestique et internationale des pays en développement, CNUCED, Genève.

8 juillet 2014, initiative pour les biens verts, un tremplin pour l'action contre le changement climatique, ICTSD/OMC, Genève.

8 juillet 2014, réunion principale du Groupe sur les migrations mondiales, GMG, New York.

8 au 10 juillet 2014, Groupe d'experts international sur les politiques et le droit de la concurrence, 14e session, CNUCED, Genève.

9 juillet 2014, Événement parallèle sur la migration équitable et l'Agenda du développement durable post-2015 de l'ONU, GFMD-GMG, New York.

11 juillet 2014, réunion Ad Hoc d'experts sur « répondre aux défis du transport et de la logistique commerciale est Petits Etats Insulaires en Développement (PIED) : la Conférence de Samoa et au-delà », CNUCED, Genève.

14 et 15 juillet 2014, première réunion du Comité préparatoire à la 3e Conférence des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, UNISDR, Genève.

14 au 18 juillet 2014, 13e session du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable de l'ONU, GTO, New York.

17 juillet 2014, débat thématique de haut niveau de l'Assemblée Générale sur la promotion des investissements en Afrique et de son rôle catalyseur pour achever les objectifs de développement de l'Afrique, incluant ceux du NEPAD, Assemblée Générale de l'ONU, New York.

## ANNONCES

Le *think tank* Africa 21 (www.africa21.org) est une association créée et basée à Genève en 2011 et reconnue d'utilité publique par les autorités suisses en 2012.

De par sa nature et son mode de fonctionnement, l'association est en recherche constante de nouveaux membres et de contributeurs.

**Recherche de contributeurs et de bénévoles**
Nous recherchons des spécialistes des questions liées à la diplomatie du développement économique, humain, de l'environnement mais également des thématiques de l'intégration régionale en Afrique.
De même, toute personne susceptible de nous aider dans le fonctionnement au quotidien de l'association est la bienvenue (administration, comptabilité, recherche de financement, réseautage).

**Recherche de partenaires**
Notre structure ne saurait se développer sans l'aide de partenaires. C'est pourquoi nous recherchons des:
- partenaires de recherche (*think tank* africains ou non, structures académiques, entreprises de conseil, organisations publiques ou internationales), pour faire de l'échange d'information et d'expertise, mais aussi monter des projets;
- partenaires financiers et logistiques (sous forme de mécénat, de sponsoring et de facilités matérielles).

Africa 21 recherche également des missions de consulting. Merci de nous consulter pour avoir plus de détails.

Africa 21 organise régulièrement des cafés diplomatiques sur ses thèmes de prédilection. Si vous souhaitez participer aux cafés, n'hésitez pas à nous écrire. Nous vous ajouterons à la liste d'invitation.

Pour toute remarque concernant le contenu de cette lettre ou si vous souhaitez répondre à notre appel, n'hésitez pas à contacter le responsable de l'édition. Julien Chambolle à:
julien.chambolle@africa21.org

**Equipe de rédaction**
Responsable éditorial: Julien Chambolle
Responsable scientifique: Alejandro Gómez López
Contributions scientifiques: Dr. Alioune Dione, Dr. Jihene Malek, Lucien Fidel Aba.

**Horizon 2015 est diffusé auprès de 4700 personnes.**

## SPONSOR

Avec le soutien de la Loterie Romande

## AFRICA 21 SOUTIENT

SafePlanet

Africa 21 soutient la campagne de sensibilisation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en faveur de la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les effets des produits chimiques et des déchets dangereux. Pour en savoir plus sur « *Safe planet* », **cliquez ici.**

Crédit image: ONU, BAD, IUCN.